

COMPTE RENDU de la RÉGIONALE du 1^{er} avril 2014 : *Micheline Redouté*

25 présents seulement à la réunion, en raison du congrès de leur syndicat pour certains, de voyages lointains ou de déplacements en province à l'arrivée des beaux jours pour d'autres, mais hélas aussi de problèmes de santé pour quelques-uns.

La secrétaire régionale mentionne en début de séance le décès de Michel DINET, président du Conseil Général de Meurthe et Moselle dont l'accueil particulièrement chaleureux avait marqué les délégués au congrès FGR-FP de Nancy en juin 2008.

BILAN de l'ACTIVITÉ RÉGIONALE :

Fin 2012 et en 2013, la FGR-FP IDF s'est associée aux nombreuses actions intersyndicales pour une revalorisation du pouvoir d'achat des retraités (11 octobre) et contre la politique d'austérité (16 novembre), même quand la FGR-FP nationale n'appelait pas à rejoindre l'action (18 mars) en raison de l'absence d'unité syndicale. Elle était présente également le 31 janvier à la manifestation sur les problèmes spécifiques de la Fonction Publique (statut, réduction de postes, rémunération et gel du point d'indice).

2013 aura été marqué par notre forte mobilisation contre le Projet de Réforme des Retraites (action du 10 septembre) contre l'allongement de la durée de cotisations et la désindexation des pensions. Les journaux départementaux d'IDF ont fait état des lettres que nous avons adressées aux sénateurs et aux députés d'IDF pour tenter d'enrayer cette régression de notre système de retraites.

En 2013-2014 René Matéos a par ailleurs créé notre site régional : **regionalefgrfpidf.webnode.fr**

Il s'est enrichi depuis, et l'on peut adresser à la secrétaire régionale des articles éventuellement intéressants sur les sujets qui nous concernent, à condition que ces articles soient entièrement rédigés.

Suggestion des participants: on pourrait songer parfois à élargir les réunions statutaires du matin à tous les adhérents l'après-midi sur un thème d'actualité pour mobiliser davantage, particulièrement sur la santé en IDF (déserts médicaux, hôpitaux pas du tout en conformité, insuffisance des EHPAD publics, politique de l'ARS). Se pose le problème du lieu de réunion.

TRÉSORERIE :

Alex Armède, trésorier régional, rappelle le vœu du bureau national de regrouper à la BRED tous les comptes départementaux et de pouvoir communiquer aux départements les informations par « libre office ».

Complexité pour le trésorier régional qui gère aussi Paris sur le même compte. Mais un état des dépenses et recettes de 2000 à 2013 montre un solde régional positif depuis 2006 à partir du moment où, la location de salle au FIAP étant très chère, les réunions se tiennent depuis dans des lieux non payants. Solde de la Région très important en 2013 : 6057,05 €. :

Quitus au trésorier à l'unanimité

ÉLECTION d'UN DÉLÉGUÉ et d'UN SUPPLÉANT RÉGIONAUX pour 2 ans :

Sans autres candidats, la même équipe (**Micheline Redouté**, titulaire, et **René Matéos**, suppléant) est proposée pour l'ILE de FRANCE au congrès de Poitiers.

MODIFICATIONS STATUTAIRES (proposées au congrès par la CE nationale de janvier) :

- Proposition de suppléants pour les élus nationaux, pour pallier les manques créés par d'éventuels problèmes de santé.
- Création d'une 23^{ème} région - LES ÎLES : LA RÉUNION.

- Présence d'un adhérent direct à la CE nationale selon les modalités prévues par le règlement intérieur : choix à bulletins secrets par la CE nationale parmi des candidats présentés par les sections départementales, mais volonté de ne pas détruire les équilibres syndicaux (2 FSU, 2 UNSA, 1 SNUI). Les syndicats sont représentés à partir de 1000 adhérents retraités. L'adhérent direct, non élu par le congrès, ne sera donc pas au Bureau National.

APRÈS LES ÉLECTIONS MUNICIPALES :

Bien qu'elles aient manifesté le mécontentement de la politique menée, le cap est confirmé et le nouveau premier ministre est plus à droite. Choix suicidaire !

Dans le débat on souligne :

- le risque d'un effet dominos, ces élections laissant prévoir des changements de directions (Grand Paris), des communautés d'agglomérations basculant à droite avec des conséquences au Sénat et aux Régionales de 2015,
- la nécessité de penser au **rôle de la mobilisation directe** et au travail idéologique de fond pour réagir et montrer qu'il y a d'autres manières de poser les problèmes,
- la nécessité d'alerter sur des actions qui rassemblent massivement les retraités : regard sur les retraités dans la société, « Pacte de solidarité » proposé pour que les plus bas revenus ne soient pas touchés, mais avec le risque que les « grosses retraites » le soient (les charges pesant toujours sur salaires et pensions et non sur les vraies richesses)
- le **danger des baisses d'impôts qui entraînent une restriction des services publics, tandis qu'une véritable réforme fiscale beaucoup plus progressive créerait d'importantes recettes nouvelles.**

POUVOIR D'ACHAT et REVALORISATION DES PENSIONS :

La dernière revalorisation de 1,3% date du 1^{er} avril 2013, mais la CASA (Contribution Additionnelle à la Solidarité et à l'Autonomie) a retenu 0,3%. La progression n'a donc été que de 1% tandis qu'ont augmenté le coût de la vie et les dépenses contraintes.

De plus la CASA a été détournée et n'a pas bénéficié à la perte d'autonomie.

Avec le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} octobre 2015, le gouvernement aura gagné 2 ans finalement aux dépens des retraités (**600millions de perte pour l'ensemble des retraités selon le gouvernement lui-même**). Les écarts se creusent et le seul rattrapage de l'inflation ne suffit pas pour maintenir un pouvoir d'achat décent pour les petites pensions.

Se sont ajoutés la suppression de la demi-part, le blocage du barème de l'impôt, la fiscalisation brutale de la majoration de pension pour les retraités ayant élevé 3 enfants ou plus, ce qui a parfois créé des situations critiques.

Certes il est normal de fiscaliser ce revenu conformément à la justice fiscale que nous demandons, mais cela dans le cadre d'une réforme fiscale globale fondamentale.

Par ailleurs on a enfin revalorisé les tranches d'impôt en 2014..... mais la TVA a augmenté au 1er janvier.

En comparaison avec cette situation, on se souvient du rappel de Michel Salingue : la fortune des 300 plus riches au monde a progressé de 524 milliards de dollars en 2013 (=16,5%)

Un COMITÉ DE SUIVI DES RETRAITES a été créé. Chargé de veiller à l'équilibre financier des régimes de retraites, il est en capacité de modifier certaines dispositions (art 4). Or il ne comporte aucun représentant des organisations syndicales. Il est formé de 4 experts (2 hommes et 2 femmes nommés par décret) et d'un président nommé par le conseil des ministres.

L'article 23 prévoit qu'au bout d'un an d'application de la réforme des retraites, sera élaboré un rapport sur **l'évolution possible des dispositifs de pension de réversion.**

Nous devons être vigilants car on ne peut appliquer à la Fonction Publique les mêmes règles que dans le Privé puisque nous n'avons pas de retraite complémentaire.

Par ailleurs calculer la retraite sur les 6 derniers mois correspond à la particularité de la FP où la retraite est l'aboutissement de la carrière.

Enfin s'attaquer à la FP c'est oublier son rôle social, économique, amortisseur de toutes les crises.

LOI pour L'ADAPTATION de la SOCIÉTÉ au VIEILLISSEMENT :

Au cours de la longue concertation, la FGR a pu rappeler pour les EHPAD et le maintien à domicile

- son exigence de service public et de cadrage national,
 - de formation des personnels assurée par le service public,
- l'insuffisance de l'APA et l'importance excessive des restes à charge,
- son refus de la barrière d'âge des 60 ans pour les personnes handicapées,
- la nécessité de l'adaptation des logements
- le problème du financement des EHPAD et les restes à charges excessifs pour les familles.

Quelques éléments positifs :

La « révolution de l'âge » considérée comme une chance, un regard autre porté sur les retraités, potentiel de développement économique et non forcément à charge, le respect des droits des retraités et de leur expression, la nécessaire prévention et adaptation de la société à la perte d'autonomie.

Volonté d'inciter les organismes régionaux et départementaux

- à se coordonner pour le financement des achats groupés,
- à lutter contre l'isolement en formant des bénévoles pour assurer des visites,
- à repenser les transports et l'urbanisme,
- à faire évoluer le regard sur le vieillissement (âgés considérés au regard de leur apport à la collectivité et non en fonction de leurs besoins),
- à encourager l'engagement des aînés dans la vie associative,
- à accorder un certificat de volontaire civique sénior,
- à développer différentes formes d'habitat avec services (logements, foyers).

Volonté d'accompagner la perte d'autonomie

- en améliorant l'APA à domicile (revalorisation du plafond des plans d'aide ou baisse du ticket modérateur),
- en supprimant les commissions pour laisser la compétence à l'équipe médico-sociale,
- en soutenant les aidants par des dispositifs de répit (aide de jour, hébergement temporaire, aide à domicile renforcée)
- en généralisant le dispositif d'accueil familial à titre onéreux (chèque emploi service)
- en consultant les CVS sur les tarifs d'hébergement des EHPAD à partir de tarifs correspondant à un socle,
- en améliorant l'offre sociale et médico-sociale sur le territoire.

De grandes avancées pour l'aide à domicile, **mais le problème du financement demeure** :

Seul est envisagé le recours à la CASA (645 millions d'euros) tandis que les besoins sont de 34 milliards d'euros. De plus il ne s'agit pas de solidarité nationale, puisqu'elle est financée par les seuls retraités. Le reste à charge pour les familles est de 8 milliards d'euros pour l'hébergement en EHPAD.

L'hébergement en EHPAD ne sera pas envisagé immédiatement. On dit que le modèle de l'EHPAD public ne peut se multiplier or l'accès y est difficile. 5% des personnes âgées y entrent alors qu'il devrait y en avoir 10%. Et on oublie, en favorisant le maintien à domicile, que, prolongé trop longtemps, il rend plus difficile l'adaptation en EHPAD.

-